



Orvault, le 14.02.2003

Compte-rendu de l'assemblée générale ordinaire

Le vendredi 14 février 2003 les copropriétaires de l'association syndicale libre du Bois Ragueuet Village Phénix se sont réunis afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- ▶ Rapport moral et financier de l'exercice 2002 ;
- ▶ Approbation des comptes de l'exercice 2002 ;
- ▶ Présentation du Budget 2003 Fédération et Phénix et mise en délibéré, vote.;
- ▶ Gestion des espaces verts Phénix ;
- ▶ Présentation du budget 2003 (Fédération et Phénix) et vote de décision ;
- ▶ Renouvellement du bureau ;
- ▶ Questions diverses.

La feuille de présence est dressée et signée par tous les membres présents, tant en leur nom que comme mandataire.

A 20h55, le quorum étant atteint avec 55 lots représentés, la séance est déclarée ouverte et l'ordre du jour est abordé.

Le Président remercie le petit nombre de participants (24% de copropriétaires présents).

La St Valentin a dû provoquer des désistements : nous préférons l'amour à la vie de l'association (respect pour ceux qui donnent bénévolement de leur temps ???).

Nous présentons ci-après le tableau de déshonneur de représentation à l'Assemblée générale annuelle par rues :

Nom des rues	Présents	Représentés	Total	Nombre de copropriétaires
Rémouleurs	3	11	14	23
Bourellier	6	5	11	13
Couchant	0	2	2	2
Baladins	1	1	2	2
Puisatier	11	12	23	45
Lavandières	3	0	3	14
Totaux	24	31	55	99

RAPPORT MORAL ET FINANCIER

Le Bureau s'est réuni à 4 reprises, il n'a pas été décidé d'augmentation en cours d'exercice comme envisagé initialement en cas de devis important pour l'enrochement .

En 2002, le bureau s'est essentiellement consacré à la mise en œuvre des travaux décidés :

- TAILLES D'ARBRES

- Elagage des tilleuls et chênes sur le terrain commun proche de la voie bananière,
- Elagage d'un chêne bordant le champ de Mr Maisonneuve,
- Elagage des hêtres placette rue du Puisatier,

- Elagage de bouleaux près de la placette rue du Bourrelier
- ainsi que l'élagage d'un chêne de haie, bordant l'avenue du Couchant .
- L'ensemble des travaux excède le devis initial compte tenu de l'extension du nombre d'opérations.
- **ENROCHEMENTS**
- Les travaux ont été effectués gratuitement.
- **RAPPORT FINANCIER,**
- Charges 2002 : 13 127,81€ ; Produits 2002 : 16 172,58€ ; Trésorerie fin d'année : 4568,06€
- Madame Eveillard ,Trésorière, fait remarquer que les cotisations ont été payées dans le délai imparti et conformément aux prescriptions à une exception près ayant fait l'objet de mise en demeure par courrier recommandé. Nous souhaitons ne plus avoir à gérer ce genre d'incivisme.

Le rapport moral et le rapport financier sont respectivement approuvés à l'unanimité.

PRESENTATION DU BUDGET 2003

Le président propose les deux résolutions arrêtées par le Bureau à savoir deux budgets ; l'un conduisant à une cotisation de 140 € et l'autre à une cotisation de 150 €.

L'enveloppe des travaux proposés dans la deuxième solution conduisait à dépenser environ 1000€ de gravier à étaler sur les allées les plus boueuses, ainsi qu'un nombre limité d'élagages.

L'assemblée a fait part de son désaccord sur le budget et a souhaité inclure la taille de chênes bordant l'espace vert du début de la rue du Bourrelier, ainsi que la haie mitoyenne du champ de Mr Maisonneuve dont la dernière taille date de plus de dix ans.

De plus un débat a été lancé sur la fermeture complète du bas de l'espace vert bordant l'Avenue du couchant emprunté par des scooters à vive allure , ce qui représente une menace réelle pour la sécurité des piétons. Un empierrement, voire l'installation d'une barrière seront étudiés dans le respect du budget.

Ensuite, il est présenté le budget Fédération 2003, dont notre Association n'est pas satisfaite .

En effet, une nouvelle répartition des charges entre Fédération et Associations contribue à une pénalisation des associations fortement consommatrices du budget jardinier, ce qui représente une augmentation de notre cotisation supérieure à 6 %. Notre Association, bien qu'ayant été mise en minorité par le vote au Conseil Fédéral n'en restera pas là et demandera une péréquation sur les nombres de jours alloués afin de compenser cet état de fait. Il a d'ailleurs été adopté une mesure visant à faire supporter aux Associations les journées supplémentaires excédant leurs forfaits annuels, les sommes collectées venant réduire le Budget de la Fédération.

Le projet de budget 2003 proposant une cotisation à 160€ est adopté à l'unanimité

En conséquence, les postes budgétaires Elagages et travaux représenteront 4565 € sur l'exercice 2003.

La cotisation 2003 de 160 € sera exigible à compter du 31mars 2003 et devra être déposée chez Claire Eveillard 20 rue des rémouleurs.

GESTION DES ESPACES VERTS

Le Bureau souligne que le jardinier n'a pas la charge de ramasser les déchets de taille de haies individuelles.

Nous rappelons que les demandes d'intervention du jardinier sont exclusivement gérées par Mr Van KEMENADE et que les demandes doivent être faites par écrit.

Nous demandons aux co-propriétaires de faire appel en cas de non-passage du jardinier sur les zones excentrées de nos "grands espaces". Nous rappelons que depuis plusieurs années nous ne consommons pas notre budget annuel de journées jardinier.

RESOLUTION VISANT A LA RESTRICTION DE L'USAGE DES VOIES PIETONNIERES A L'USAGE EXCLUSIF DES CO-PROPRIETAIRES

A la demande du Bureau est présentée et soumise au vote de l'Assemblée, une résolution visant à restreindre à l'usage exclusif des co-proprétaires les zones collectives que gère l'Association. A la question : **L'Assemblée des co-proprétaires de l'ASBR-Village PHENIX autorise t-elle des manifestations publiques à traverser ou utiliser ses voies privées piétonnières quel qu'en soit l'objet ?**

La réponse à l'unanimité des membres présents et représentés fut le NON.

Aussi le Bureau pourra t-il se prévaloir de cette décision pour interdire le passage de toute manifestation, et refuser toute demande qui lui serait faite.

Il est demandé d'installer des panneaux "Chemin privé" afin d'avertir les non résidents du caractère particulier des voies qu'ils empruntent. Il est rappelé que de manière fort peu opportune la Mairie a mentionné comme sentier de randonnée, ce qui à l'origine était une voie sans issue (espace collectif longeant l'arrière des terrains de la rue des Rémouleurs).

RENOUVELLEMENT DU BUREAU

Sont démissionnaires : Mr BELZUNCE et Mme LAMIRAULT

Se représentent : Mme EVEILLARD; MM BRUGER, SARRAMEA, VAN KEMENADE

Se présente : MR AGNERAY.

QUESTIONS DIVERSES

NUISANCES SONORES ET DECHETS : Certains lieux de rencontres deviennent de vrais dépotoirs (photos présentées lors de l'assemblée), et l'objet de discussions animées voire de rixes, de pétarades d'engins trafiqués à des horaires nocturnes. Les riverains sont las et expliquer la gêne ne semble pas faire changer les comportements...

POLLUTION AU RATICIDE : il a été fait état de morts d'oiseaux sauvages et d'animaux domestiques, des graines empoisonnées ont été trouvées sur un trottoir, l'enlèvement immédiat a été demandé aux services municipaux compétents. Nous mettons en garde contre de tels actes, même accidentels, pour la santé de nos enfants et animaux de compagnie. Le Bureau rappelle que des actes d'une telle nature doivent être signalés à la police afin de figurer en main courante.

STATIONNEMENT DES VEHICULES : Mr SCHMITT rappelle combien il est difficile de garer son ou ses véhicules et que malgré le soin apporté à la moindre gêne, les véhicules ont été dégradés par des piétons ou professionnels de la distribution de prospectus devant leur propre domicile. Le Bureau en profite pour rappeler que chaque propriétaire doit faire le maximum pour garer à l'intérieur de son terrain le maximum de ses véhicules afin de libérer les trottoirs qui peuvent l'être. Vitesse réduite et attention accrue, respectons nos piétons.

CAHIER DES CHARGES LOTISSEMENT : Le Bureau rappelle qu'il existe un cahier des charges de l'ensemble de la co-propriété auquel chaque propriétaire a souscrit en achetant sa résidence. Il serait nécessaire que chaque propriétaire le relise avant d'engager des travaux dont la conformité contreviendrait à ce dernier.

Le Bureau rappelle que le civisme doit conduire à la concertation et que nous ne souhaitons pas que l'attitude de quelques individus nous conduise à des mesures répressives par appel à la force publique. Ensemble profitons du calme au Bois Raguenet.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h30 autour d'une bolée de cidre et de gâteaux bretons..

Pour nous joindre : Pierre.sarramea@wanadoo.fr, pascalbruger@everyday.com, m.vankemenade@wanadoo.fr
patrick.agneray@wanadoo.fr